



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La relance en Auvergne-Rhône-Alpes

**NEWSLETTER #7
SEPTEMBRE - OCTOBRE 2021**

infos+

www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes



Édito



Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône

Les associations sont au cœur du plan de relance.

Si les précédents numéros de cette lettre d'information sont souvent revenus sur les mesures à destination des collectivités locales, des entreprises et des particu-

liers, il est nécessaire de présenter également le soutien apporté au tissu associatif, particulièrement dense et dynamique dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, et notamment aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Le Gouvernement a pris une décision forte en consacrant, à l'échelle nationale, 100 millions d'euros aux associations de lutte contre la pauvreté, afin de soutenir des projets solidaires. Mais ne nous y trompons pas : si le volet "cohésion" du plan de relance donne aux acteurs associatifs toute leur place, il en va de même pour les volets "compétitivité" et "écologie".

Les associations peuvent ainsi bénéficier de différentes aides, comme la prime à la conversion et le bonus écologique, l'accompagnement des associations sportives locales, et l'aide à

l'embauche et à l'insertion de jeunes par les associations employeuses, notamment au travers des Parcours Emploi-Compétences. De nombreux appels à projets sont également ouverts aux acteurs associatifs : soutien aux quartiers culturels créatifs, aide au renouvellement forestier, développement d'une alimentation locale et de qualité, soutien aux jardins partagés, parmi beaucoup d'autres. Enfin, d'autres mesures soutiennent largement les acteurs associatifs, comme la création de 100 000 services civiques supplémentaires en 2020 et 2021.

J'invite donc les acteurs associatifs à mobiliser pleinement les dispositifs existants, à solliciter les aides dont ils peuvent bénéficier et à candidater aux appels à projets qui leur sont ouverts. Je leur adresse ce message de conclusion : par votre ancrage dans les territoires, par votre proximité avec nos concitoyens, par votre capacité à mener à bien des projets concrets sur le terrain, vous êtes acteurs de la relance !

Sommaire

■ Actualités

En région.....2

■ Appels à projets

Les appels à projets7

■ Les belles histoires

Zoom sur des projets régionaux de transition écologique bénéficiaires des aides France Relance8
French Cabane8
Modernisation du centre de tri PAPREC Auvergne-Échalier9
Nouveau centre-bourg pour Saint-Denis-de-Cabanne.....9

■ Zoom : Plus d'un milliard d'euros dédié aux associations et à l'économie sociale et solidaire 10

France Relance soutient les initiatives pour développer l'agriculture urbaine dans les villes..... 11
Le Plan de soutien aux associations de solidarité d'Auvergne-Rhône-Alpes..... 12
Accélérer le développement des tiers-lieux sur tout le territoire..... 13
Soutenir l'emploi dans les associations.. 14

■ Dans les départements

Les actualités de la relance dans votre département..... 15
Vos sous-préfets chargés de la relance .. 15

Actualités

En région

Déploiement du plan de relance en Auvergne-Rhône-Alpes

Le plan France Relance continue de se déployer sur tout le territoire régional et accompagne les collectivités locales, acteurs majeurs de l'aménagement du territoire, de l'activité économique et de la transition écologique, les entreprises, les particuliers ou les associations. Découvrez le bilan au 19 juillet 2021.



Volet écologie



330 M€ pour la rénovation énergétique de **580** bâtiments de l'État

149 M€ pour la rénovation thermique des bâtiments des collectivités



MaPrimeRénov' :
52 M€ pour **47 234** particuliers



4 682 primes à la conversion et **23 598** bonus écologiques accordés depuis juillet 2020.



5,2 M€ pour 49 projets en faveur de la biodiversité et des aires protégées
28,7 M€ pour accélérer 46 opérations de recyclage foncier de friches industrielles ou commerciales

Volet compétitivité



282,1 M€ d'aides à **244** entreprises pour **928,8 M€** d'investissement

1,3 Md€ de baisse des impôts de production pour **90 000** entreprises



422 entreprises ont bénéficié des chèques export et chèques volontariat international en entreprise (VIE)



41 M€ pour soutenir le spectacle vivant

5 M€ d'aides aux filières culturelles

10,6 M€ pour restaurer nos monuments historiques



Diagnostics numériques gratuits ou aide de 500 € pour soutenir la transition numérique de **3 352 entreprises**

Volet cohésion

#1jeune1solution

Pour plus de **167 800 jeunes** depuis 2020, dont :

72 119 primes à l'embauche des jeunes

57 738 contrats d'apprentissage

4 433 Parcours Emplois Compétences et Contrats Initiative Emploi

20 461 Accompagnements Intensifs Jeunes

14 556 Garanties Jeunes



6,2 M€ pour soutenir les associations de lutte contre la pauvreté



65,8 M€ de dotation à l'investissement local pour **410 communes**
308 M€ d'investissements publics



Découvrez l'état des lieux du déploiement du plan de relance dans les 12 départements de la région

COHÉSION SOCIALE

Accompagnement des personnes sans domicile : modernisation de 15 accueils de jour en Auvergne-Rhône-Alpes

Les accueils de jour constituent un maillon essentiel du réseau de veille sociale en France et des dispositifs clés pour lutter contre le sans-abrisme et la grande pauvreté, en tant que lieux de sociabilité, d'écoute et d'orientation qui proposent un accueil inconditionnel.

Suite à l'appel à projets lancé par le Ministère du Logement pour la modernisation des accueils de jour dans le cadre du plan de relance, 15 opérations ont été retenues en Auvergne-Rhône-Alpes pour un mon-

tant de 1,9 million d'euros d'aides de l'État.

Pour augmenter leur capacité d'accueil et améliorer l'offre de services, les travaux, qui consistent à agrandir, déménager ou repenser l'aménagement intérieur des locaux, seront engagés dès cet été pour les projets les plus urgents. Ils permettront d'enrichir l'offre de service des accueils de jour. Les projets de mise aux normes concernent aussi l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, la sécurité incendie, la sécurité électrique



et les normes d'hygiène qui, pour les locaux les plus vétustes, devenaient des enjeux majeurs.

[+](#) PLUS D'INFOS

Déploiement des micro-folies : 47 projets régionaux lauréats de l'appel à projets



En juin 2021, le préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes et la direction régionale des affaires culturelles lançaient la nouvelle édition de l'appel à projets pour déployer les micro-folies en région. 47 lauréats ont été sélectionnés, ils

seront soutenus par des aides France Relance pour un montant total de 1,35 millions d'euros.

Une Micro-Folie est un équipement qui propose des contenus culturels, ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants (médiathèque, salle des fêtes, lieu patrimonial, hall de mairie, commerce, etc.). En plus de son adapta-

bilité et des possibilités de déplacement au sein des différents lieux de la ville, la Micro-Folie peut proposer des contenus locaux spécifiques (par exemple richesse patrimoniale du territoire, gastronomie, etc.). Le ministère de la Culture a annoncé l'objectif d'atteindre 1000 Micro-Folies au niveau national d'ici 2022.

[+](#) PLUS D'INFOS

ÉCOLOGIE

Nouveaux lauréats pour les dispositifs de soutien à la décarbonation de l'industrie

Le Gouvernement a annoncé le 27 juillet 2021 les 15 nouveaux lauréats du dispositif "Efficacité énergétique et décarbonation des procédés" et les 14 nouveaux lauréats du dispositif "Chaleur biomasse", opérés par l'Ademe. Parmi eux, 2 sont situés en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'État s'est engagé en faveur de la décarbonation de l'industrie en mobilisant 1,2 milliard d'euros pour accompagner les industriels dans leur transformation. 15 nouveaux lauréats du dispositif *Efficacité énergétique et décarbonation des procédés* ont ainsi été sélectionnés, dont l'entre-

prise *Setforge L'Horme Société Nouvelle* située à L'Horme (42). Ils représentent un investissement total de 108 millions d'euros à l'échelle nationale et bénéficieront d'une aide de 28 millions d'euros pour réduire leurs émissions industrielles de gaz à effet de serre.

Les 14 nouveaux lauréats du dispositif *Chaleur biomasse* distingués représentent eux 42 millions d'euros d'investissements industriels à l'échelle nationale et bénéficieront d'une aide à l'investissement de 15 millions d'euros et d'une aide au fonctionnement de 52 millions d'euros. Parmi eux, la



société *Bouyer Leroux*, entreprise située à Mably (42).

La concrétisation de ces projets permettra une réduction des émissions industrielles de gaz à effet de serre de plus de 137 000 tonnes de CO2eq par an.

[+](#) PLUS D'INFOS



36,5 millions d'euros supplémentaires pour le 2ème appel à projets *Recyclage foncier des friches* en région Auvergne-Rhône-Alpes

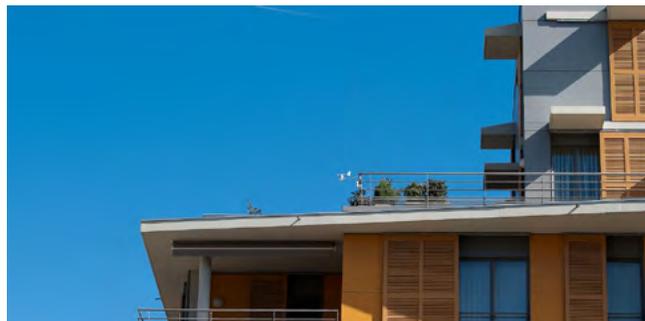
Initialement doté de 300 millions d'euros, le fonds dédié au financement des opérations de recyclage des friches a été porté à 650 millions d'euros grâce à un abondement complémentaire annoncé par le Premier ministre en mai dernier. Un second appel à projets a été clos le 27 septembre.

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour maîtriser l'étalement urbain, revitaliser les villes en limitant la consommation des espaces naturels et agricoles, dans la droite ligne de la [stratégie régionale Eau-Air-Sol](#) pour la préservation des ressources en Auvergne-Rhône-Alpes. Des friches urbaines, et plus généralement du foncier déjà artificialisé mais sous-utilisé, peuvent être réutilisées pour des projets d'aménagement ou de relocalisation d'activités, et permettre ainsi d'éviter l'artificialisation des sols.

La première édition 2020-2021 du fonds friches en Auvergne-Rhône-Alpes a d'ores et déjà permis de mobiliser [28,7 millions d'euros pour financer 46 opérations de recyclage](#) retenues par Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Compte-tenu du succès de cette mesure et des besoins exprimés par les territoires de notre région, un second appel à projets doté d'une enveloppe de 36,5 millions d'euros et clos le 27 septembre a été lancé auprès des collectivités, entreprises publiques locales et bailleurs sociaux notamment. Face aux besoins importants de logements, le dispositif a été ouvert aux projets exemplaires visant à produire des logements en zone tendue.

 **PLUS D'INFOS**



Aide à la relance de la construction durable : soutien des collectivités pour améliorer le cadre de vie des habitants

Avec 350 millions d'euros sur 2 ans, France Relance met en œuvre un accompagnement spécifique des collectivités territoriales en octroyant aux élus une aide pour participer au financement des équipements nécessaires pour améliorer le cadre de vie des habitants. En Auvergne-Rhône-Alpes, 156 communes ont déjà bénéficié de cette aide.

L'aide à la relance de la construction durable doit permettre d'accélérer la reprise de la construction et d'apporter un soutien financier aux communes qui favorisent la production de logements sobres en matière de consommation foncière, et contribuent au développement des équipements publics, infrastructures et autres aménagements d'aménités urbaines favorables à l'accueil de nouveaux ménages et à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Accompagner financièrement les communes dans le développement d'équipements publics et autres aménagements urbains

Le développement des équipements publics nécessaires à l'accueil de nouveaux ménages peut représenter un frein à la construction de logements. Aussi, l'État souhaite accompagner les élus dans leur effort pour construire une ville plus compacte et attrayante en participant financièrement au développement des équipements publics et aménagements améliorant le cadre de vie des habitants (équipements scolaires, sportifs, jardins publics etc.).

Accélérer la reprise de la construction

En favorisant une utilisation plus efficiente des fonciers déjà urbanisés ou ouverts à l'urbanisation, l'aide à la relance de la construction durable permet d'accélérer la reprise de la construction, et contribue ainsi à la relance économique du secteur du BTP.

 **PLUS D'INFOS**

COMPÉTITIVITÉ

Fonds de soutien aux investissements du secteur nucléaire : 5 nouveaux projets retenus sur 5 sites régionaux

Doté d'environ 120 millions d'euros, le fonds de soutien aux investissements du secteur nucléaire doit permettre de soutenir les entreprises de la filière et de poursuivre les efforts de reconstitution des compétences industrielles de la filière, ainsi que de sa compétitivité. Pour ceci, un appel à projets, opéré par Bpifrance, a été lancé le 18 novembre 2020.

L'ensemble des nouveaux projets retenus représentent 17,5 millions d'euros d'investissements industriels sur 17 sites, dont 6,8 millions d'euros de soutien de l'État, impliquant notamment 13 PME et 3 ETI lauréates.

Au total, ce sont désormais 34 projets de la filière nucléaire qui sont

soutenus par France Relance à hauteur de près de 41 millions d'euros, pour un montant total d'investissements industriels de près de 132 millions d'euros.

 PLUS D'INFOS



Les lauréats

- **Projet Deconta-Beton** : Fevdi (Corbas - 69)
- **Projet LI-thium** : Loire Industrie (Saint-Chamond - 42)
- **Projet RaNADyn** : Intercontrole (Châlon-Sur-Saône -71) / Arkadia Energy (Aix-En-Provence - 13) / Insavalor (Villeurbanne - 69)
- **Projet Tech4Graphite** : Graphitech (Lyon - 69)
- **Projet Verao 4.0** : Sites (Ecully - 69)

Sortie de crise : les aides pour les entreprises évoluent



Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance a présenté le 30 août dernier l'évolution des différentes aides destinées à soutenir les entreprises. Le fonds de solidarité sera supprimé en octobre, remplacé par le dispositif de coûts fixes qui sera quant à lui étendu.

Fin du fonds de solidarité

Le [dispositif de fonds de solidarité](#) en vigueur jusqu'au 30 septembre 2021 sera ensuite conservé uniquement pour les départements et territoires d'outre-mer, où la situation sanitaire

impose encore des fermetures administratives obligatoires.

Ouvert depuis mars 2020 pour faire face à l'urgence, le fonds de solidarité a permis d'indemniser deux millions d'entreprises pour un montant de 35 milliards d'euros.

Le [dispositif de prise en charge des coûts fixes étendu](#)

Le [dispositif de coûts fixes](#) prendra le relais du fonds de solidarité à partir du 1er octobre pour toutes les entreprises des secteurs dont l'activité reste pénalisée par les restrictions sanitaires ([secteurs S1 et S1bis](#)). Cette aide couvrira les pertes d'exploitation à hauteur de 70% pour les entreprises de plus de 50 salariés et de 90% pour les entreprises de moins de 50 salariés, dans la limite de 1,8 million d'euros sur l'année 2021.

L'aide au paiement des cotisations sociales supprimée le 31 août

Les aides au paiement des cotisations sociales ont été supprimées le 31 août 2021. Cette aide, conçue pour encourager les employeurs à réem-

baucher, n'apparaît plus nécessaire, puisqu'il est au contraire observé que de nombreux employeurs souhaitent recruter davantage.

[Dispositif d'activité partielle : retour au régime de droit commun depuis le 1er septembre](#)

Le régime de droit commun de [l'activité partielle](#) avec un reste à charge de 40% pour l'entreprise, est appliqué à l'ensemble des secteurs depuis le 1er septembre 2021.

Les entreprises des secteurs S1 et S1bis qui connaissent toujours des restrictions sanitaires telles que des jauges ou qui connaissent une perte de chiffre d'affaires supérieure à 80 % continueront à bénéficier d'un reste à charge nul.

Le dispositif d'activité partielle de longue durée, avec un reste à charge de 15 % pour l'entreprise, demeure disponible pour accompagner les entreprises connaissant une réduction durable de leur activité.

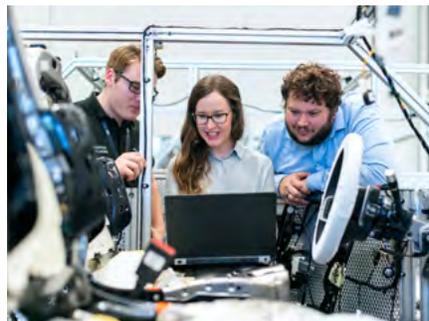
 PLUS D'INFOS

Actualités

COMPÉTITIVITÉ



©ADOBÉ STOCK



Fonds de modernisation Auto et Aéronautique : 27 nouveaux projets régionaux soutenus

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'industrie, ont annoncé le 23 juillet les 101 nouveaux projets lauréats bénéficiaires des fonds de soutien à la modernisation et à la diversification des filières automobile et aéronautique, dont 27 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces nouveaux projets lauréats totalisent 200 millions d'euros d'investissements productifs; ils seront soutenus à hauteur de 72 millions d'euros par l'État.

Depuis le lancement de France Relance en septembre 2020, 689 projets lauréats ont déjà été soutenus au titre des fonds de modernisation dédiés aux filières Automobile et Aéronautique, dont 142 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ils représentent désormais un investissement industriel de 259,2 millions d'euros pour la région (près de 1,5 milliard d'euros à l'échelle nationale), et bénéficieront d'un soutien de la part de l'État de 104,5 millions d'euros (près de 581 millions d'euros au niveau national).

Près de 60% des projets lauréats soutenus par ces fonds sont portés par des PME et près d'un quart par des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

49,3 millions d'euros pour l'accélération des investissements industriels en région

Dans le cadre du déploiement du plan France Relance, Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et Laurent Wauquiez, président du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes ont annoncé 22 nouvelles entreprises régionales lauréates du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires.

Ce fonds, doté initialement par l'État de 400 millions d'euros à l'échelle nationale, a été renforcé de près de 300 millions d'euros financés à parité État / Régions en mars, et de 150 millions d'euros supplémentaires en septembre. Il permet d'accélérer la réalisation d'investissements industriels importants en région Auvergne-Rhône-Alpes, en particulier dans les Territoires d'industrie.

Ces projets représentent plus de 6,8 millions d'euros de subventions mobilisées par France Relance pour un total de près de 49,3 millions d'euros d'investissements productifs à l'échelle de la région.

Ils permettront aux lauréats de diversifier leur activité, de moderniser leurs procédés de fabrication et ainsi de pérenniser leur présence en Auvergne-Rhône-Alpes avec à la clé la création de 280 emplois directs et de plusieurs centaines d'emplois indirects.

Investissements d'avenir : remise des prix des lauréats des concours d'innovation 2020-2021

La remise des prix du Concours d'innovation 2020-2021 qui s'est tenu début juillet et placée sous le signe de la relance, a été l'occasion de mettre en lumière les 243 lauréats de l'édition 2021 du Concours d'innovation tous volets confondus. 46 de ces projets sont situés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans un contexte sanitaire et économique particulièrement contraint, les entrepreneurs français ont plus que jamais su faire preuve de résilience et de dynamisme. Le Gouvernement s'est donné pour priorité de porter la relance en faisant de la France un pays leader en matière de création et de développement d'entreprises innovantes, nées des avancées de la recherche française, à fort contenu technologique, ou favorisant les transitions écologique, énergétique ou alimentaire. Le soutien de l'État, à travers le Programme d'investissements d'avenir (PIA) est un facteur déterminant pour les filières industrielles stratégiques.

Le Concours d'innovation se décline en 3 volets complémentaires : i-PhD (11 lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes), i Lab (10 lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes, dont deux ont obtenu le Grand Prix) et i-Nov (25 lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes).

[+](#) PLUS D'INFOS

[+](#) PLUS D'INFOS

[+](#) PLUS D'INFOS

Appels à projets

Les appels à projets

Tous les dispositifs France Relance encore ouverts



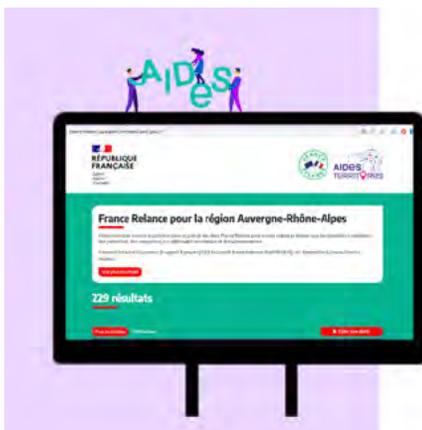
Retrouvez tous les dispositifs France Relance encore ouverts au 1er octobre

Découvrez toutes les aides du dispositif #1jeune1solution



Accédez au simulateur d'aides pour les moins de 30 ans

Retrouvez tous les appels à projets et manifestations d'intérêt régionaux France Relance sur Aides-territoires



Trouvez instantanément les aides auxquelles vous pouvez candidater grâce au guichet des aides France Relance en Auvergne-Rhône-Alpes.

Un moteur de recherche vous permet de choisir votre territoire (commune, intercommunalité, département), votre typologie (collectivité, entreprise, association, établissement public, particulier, agriculteur, etc.) et la/les thématique(s) de votre projet (mobilité, développement économique, nature et environnement, etc.).

Un système d'alertes vous permet également d'être tenu(e)s informé(e)s des nouveaux dispositifs disponibles dès leur publication sur la plateforme.



Guichet unique Auvergne-Rhône-Alpes : france-relance-aura.aides-territoires.beta.gouv.fr

Les belles histoires

Zoom sur des projets régionaux de transition écologique bénéficiaires des aides France Relance



French Cabane : l'innovant projet d'écoconception d'une jeune marque française de Haute-Savoie



Pour son projet "French Cabane" la société Éphémère Square a bénéficié d'une aide de l'ADEME d'un montant de 70 000 € pour une étude et un diagnostic de faisabilité, soit 35% de l'investissement global, via l'appel à projets régional AURA PEP'S, dédié au développement et à la mise en place de démarches d'écoconception par les entreprises.

Née en mai 2020, la toute jeune marque "La French Cabane", créée par les deux actionnaires de la société PPR -Éphémère Square basée à Allonzier-la-Caille en Haute-Savoie, propose des solutions d'aménagements modulaires, principalement en bois. Après avoir rencontré un vif succès pendant l'été auprès des particuliers et des entreprises, l'arrivée de l'automne encourage l'équipe à faire évoluer son expertise et à innover, notamment en s'intéressant aux espaces de travail professionnels intérieurs. C'est ainsi que le projet des "French Cabanes" est né : des cabines en bois issus de filières éco-gérées et locales, sans traitement chimique. Éco-conçues et totalement modulaires, les constructions constituent des espaces de travail durables et plus proches de la nature, propices à la concentration et la créativité, et proposent une solution globale d'aménagement permettant aux

entreprises d'adapter leurs espaces en fonction de l'évolution de leurs besoins et de la création de lien entre salariés. ■



Démarche créative, source d'innovation et de différenciation, l'écoconception constitue une approche positive de l'environnement et un levier de création de valeur.

Basée sur l'analyse complète du cycle de vie des biens et services, elle permet de limiter les pollutions, d'économiser de l'énergie et des matières premières, réduisant ainsi la pression sur les ressources et l'environnement, et les émissions de gaz à effet de serre.

Avec le plan de relance, l'ADEME intensifie son soutien aux démarches d'écoconception, via le [Pack d'aides exceptionnelles Ecoconception](#) qui a déjà bénéficié à plus d'une vingtaine d'entreprises en Auvergne-Rhône-Alpes.

PLUS D'INFORMATIONS

Découvrez les 3 épisodes de 3 minutes de la web-série ECOCONCEPTION & TRANSITION DES ENTREPRISES qui met à l'honneur trois entreprises

régionales qui se sont engagées dans l'écoconception avec un accompagnement technique et financier de l'ADEME.



EPISODE #1 BEABA (AIN)



EPISODE #2 SAINT-JEAN



EPISODE #3 BESSON CHAUSSURES

Pour en savoir plus sur le Pack écoconception, rendez-vous [sur le site de l'Ademe](#)

Les belles histoires

Modernisation du centre de tri PAPREC Auvergne-Échalier dans le Puy-de-Dôme



L'agence PAPREC Auvergne Chevalier, propriétaire et exploitante d'un centre de tri, a bénéficié d'une aide de plus de 2 millions d'euros, soit près de 20% du montant total d'investissement, pour son projet de modernisation, via le volet France Relance dédié aux centres de tri et collectes hors foyer. Ce projet ambitieux insuffle une vraie dynamique au secteur de l'économie circulaire dans l'ouest de la région.

Courant 2021, le centre de tri PAPREC - Échalier situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand étend et modernise son activité. Le projet prévoit la restructuration, la modernisation et l'automatisation des lignes de tri des déchets, afin d'augmenter sa capacité et sa qualité de tri dans le cadre de l'extension des consignes de tri des déchets ménagers. Le projet devrait ainsi permettre de trier plus de 17 tonnes/heure et d'augmenter le taux global de valorisation de l'ensemble des déchets recyclables réceptionnés.

A termes, le centre pourra accueillir les déchets d'emballages ménagers et papiers graphiques des neuf EPCI membres du VALTOM, syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, soit 40 000 tonnes issues de 545 communes et 692 701 habitants, et 11 000 tonnes issues d'autres transferts et marchés PAPREC. ■



Dans la continuité de la [Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire](#), l'ADEME soutient activement, grâce à des fonds du plan de relance, les investissements dans les centres de tri et de préparation des déchets pour une valorisation matière et énergie essentielle à une économie plus éco-responsable.

Après réalisation d'une étude de faisabilité ou d'une étude territoriale, les investissements peuvent être aidés jusqu'à 55 % des dépenses éligibles. Le taux d'aide pour les centres de tri des emballages ménagers et de papiers graphiques est limité à 20 %.

+ PLUS D'INFOS

Nouveau centre-bourg pour Saint-Denis-de-Cabanne avec la réhabilitation de l'ancienne friche polluée du site ALTRAD



A travers l'opération Cœur de village 2020, Saint-Denis-de-Cabanne, commune rurale de 1 200 habitants, située dans la Loire, s'est engagée dans un projet de réhabilitation de son centre bourg. Soutenue par des aides ADEME France Relance dédiées à la reconversion des friches polluées, la commune s'apprête à

lancer les travaux de dépollution de l'ancien site ALTRAD situé dans le centre de la commune.

La commune de Saint-Denis-de-Cabanne a mandaté l'Établissement public foncier Ouest Rhône-Alpin (EPORA) pour réaliser le diagnostic et les travaux de dépollution, qui a bénéficié une aide de l'ADEME d'un montant de 264 k€, soit 45% du coût global des travaux de dépollution grâce au fonds France Relance pour le recyclage des friches.

Après la dépollution de ce site de plus d'1 hectare, 40 logements, dont 8 logements locatifs aidés, et une place publique, nouveau lieu de vie relié au reste de la ville et aux commerces, pourront être créés.

Ce projet de recyclage foncier et de réhabilitation urbaine répond non seulement à des enjeux démographiques et résidentiels, mais aussi à des enjeux d'attractivité du bourg

et du territoire. Il s'inscrit dans une dynamique territoriale, en cohérence avec les politiques conduites sur le territoire par la communauté de communes de Charlieu-Belmont, au travers du SCOT, du PCAET et du travail engagé en 2021 dans le cadre du dispositif "Petites villes de demain". ■



Doté de 60 millions d'euros de France Relance, l'appel à projets national porté par "Travaux de dépollution pour la reconversion des friches" porté par l'ADEME, s'adresse aux collectivités, aménageurs publics ou privés, établissements publics fonciers d'État ou locaux, bailleurs sociaux et promoteurs immobiliers qui souhaitent recycler des friches économiques et industrielles polluées.

+ PLUS D'INFOS



Les aides France Relance aux associations : pour une relance au plus près de chacun

Plus d'un milliard d'euros dédié aux associations et à l'économie sociale et solidaire

Fondé sur la reconquête verte, économique, territoriale et solidaire de notre territoire, le plan France Relance mise notamment sur les associations comme levier essentiel de l'action de relance, avec notamment un effort sans précédent sur l'emploi.

Les dispositifs de soutien aux associations du plan de relance ont pour but d'irriguer l'ensemble des secteurs et des activités dans lesquelles elles peuvent se développer et agir pour le bien commun. De nombreux projets ont déjà été financés pour soutenir par exemple la lutte contre la pauvreté, contre le mal logement, la fracture numérique, ou au bénéfice de l'économie circulaire, de l'inclusion, de la jeunesse ou encore d'une alimentation locale et plus durable.

(Re)lancer de nouveaux projets associatifs

De nombreux appels à projets ou à manifestation d'intérêt ont été ouverts dans le cadre du plan de relance, afin notamment de développer l'économie sociale et solidaire, pallier l'isolement et dynamiser les territoires en accélérant le développement des [tiers-lieux](#), favoriser la relance de l'activité des acteurs éco-

nomiques culturels de proximité, ou lutter contre la fracture numérique.

Créer de l'emploi dans les associations

Pour permettre aux associations de poursuivre leur développement, l'État met également en œuvre plusieurs dispositifs pour développer l'emploi associatif tout en facilitant l'emploi des jeunes éloignés de l'emploi.

Des projets soutenus sur tout le territoire

Dans le cadre de France Relance, un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros à destination des associations de lutte contre la pauvreté est déployé sur deux ans, avec deux tiers des financements consacrés à des projets d'envergure régionale ou infra-régionale. D'autres projets visant par exemple à développer des modalités d'accueil et d'accompagnements adaptés aux personnes en situation de grande marginalité, ou à favoriser l'accès à l'alimentation des personnes en grande précarité hébergées à l'hôtel, ont également été soutenus sur l'ensemble des territoires.

Premier bilan des mesures France Relance pour les associations

Présenté fin mai par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et Olivia Grégoire, secrétaire d'État en charge de l'Économie sociale, solidaire et responsable, ce bilan met en lumière la diversité des projets soutenus, par exemple au bénéfice de l'économie sociale et solidaire avec plus de 3 milliards d'euros de crédits ouverts dans une quinzaine d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt. Les associations sont également éligibles à plusieurs dispositifs visant la création d'emploi, notamment dans le cadre du plan [#1jeune1solution](#). Ainsi, le dispositif des contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) est abondé à hauteur de 80 000 contrats supplémentaires grâce à France Relance. Ils permettent à un employeur du secteur non marchand de bénéficier d'une aide financière lorsqu'il recrute un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé, jusqu'à 30 ans inclus, éloigné de l'emploi.

+ Plus d'informations sur les dispositifs ouverts aux associations

France Relance soutient les initiatives pour développer l'agriculture urbaine dans les villes

Le développement de l'agriculture urbaine est une opportunité pour renforcer l'accès à des produits frais et locaux tout en apportant une véritable dimension fédératrice et pédagogique pour les habitants d'un quartier. Les jardins partagés sont aussi des espaces de proximité, d'échange, et de convivialité.

Le plan France Relance soutient l'émergence et la structuration de jardins partagés, mais aussi le financement de matériels (outils de jardinage, équipements, plants...), et les prestations de formation, d'animation et d'études. L'objectif est d'aider à la réalisation de lieux de vie ouverts à la participation des riverains, le plus souvent en lien avec des relais du quartier (écoles, maisons de retraite, centres sociaux, commerces de proximité, etc.), notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Dans le domaine de l'alimentation locale et solidaire, les mesures telles que [Jardins partagés et Agriculture urbaine](#), ou [Quartiers fertiles](#), porté par l'ANRU, permettent de soutenir les porteurs de projets et notamment les associations, afin d'accélérer le développement de l'agriculture urbaine et de l'alimentation locale.

"Jardins partagés" : 25 nouveaux lauréats, dont 16 associations, soutenus par France Relance en Auvergne-Rhône-Alpes

Les 302 premiers lauréats de la mesure "Jardins partagés" du plan France Relance ont été sélectionnés le 17 juillet dernier. Parmi eux, 25, dont 16 associations, sont situés en Auvergne-Rhône-Alpes. Dotée de 17 millions d'euros, cette mesure accompagne des collectivités, des associations et des bailleurs sociaux dans la réalisation de leur projet.

Les Quartiers fertiles : 10 projets lauréats en Auvergne-Rhône-Alpes

Le dispositif Les Quartiers fertiles est porté par l'ANRU, en partenariat avec l'État, le Secrétariat général pour l'investissement, la Banque des territoires et l'ADEME.

Dotés d'un budget de 34 millions d'euros, dont 13 millions d'euros dans le cadre du plan France Relance, Les Quartiers Fertiles visent également à déployer l'agriculture urbaine au cœur des quartiers prioritaires de la ville. Depuis le 7 décembre dernier, 75 projets ont été sélectionnés, dont 10 en Auvergne-Rhône-Alpes. Ils permettront d'accélérer l'agriculture urbaine sous différentes formes : jardins d'insertion, micro-fermes urbaines, etc...



 **PLUS D'INFOS**

La belle histoire

Dans le 1^{er} arrondissement de Lyon (Rhône), l'amicale des parents du groupe scolaire Michel Servet souhaite créer un jardin en aménageant la cour de l'école et le toit de l'école maternelle. L'association va bénéficier d'un soutien de 15 800 € pour mettre en œuvre ce projet de jardin pédagogique permettant aux 400 enfants et leurs familles de produire des plantes aromatiques, des légumes et des fruits de saison de qualité, dans le respect de la terre et de la biodiversité. Cette réalisation bénéficiera également aux habitants du quartier ainsi qu'aux structures sociales voisines.



Zoom

Le Plan de soutien aux associations de solidarité d'Auvergne-Rhône-Alpes



France Relance c'est aussi un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros sur deux ans à destination des associations contribuant par leurs actions à la lutte contre la pauvreté. Déployé sous la forme d'un appel à projets qui a réuni plus de 2600 candidatures, il soutient aujourd'hui 33 projets nationaux et 576 projets régionaux, dont 83 en Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros a été débloqué dans le cadre du plan de relance, en complément des mesures de la [stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté](#).

L'appel à projets, lancé en novembre 2020, s'adressait aux associations de lutte contre la pauvreté, quelle que soit leur taille, qui œuvrent notamment dans les domaines de la lutte contre la précarité alimentaire et pour l'accès aux biens essentiels, pour l'accès aux droits, le soutien aux familles ou l'insertion sociale et professionnelle.

2610 projets ont été déposés sur tout le territoire, dont 244 en Auvergne-Rhône-Alpes. Face à ce succès, la

totalité de l'enveloppe a été débloquée pour 2021.

83 projets soutenus pour un montant de 6,18 millions d'euros en Auvergne-Rhône-Alpes

Pascal MAILHOS, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes a retenu 83 projets régionaux sur la base de cinq critères principaux : offrir des services de proximité aux personnes précaires et développer "l'aller-vers" ; rendre accessibles les biens et services à l'ensemble du territoire en réduisant les zones non couvertes par le tissu associatif ; s'appuyer sur les structures et/ou plateformes numériques déjà existantes, telles que les Espaces France Services, PCB, mes droits sociaux, réserve civique... ; développer les projets inter-associatifs et inter-institutions ; et s'appuyer sur un ancrage local pour répondre au mieux à l'augmentation des besoins des plus précaires.

Lutte contre la précarité alimentaire et pour l'accès aux biens essentiels : 37 projets retenus

Parmi les lauréats, les [Banques alimentaires](#) d'Auvergne-Rhône-Alpes créeront une association régionale qui permettra de répartir et distribuer les denrées collectées de façon équitable sur tout le territoire ; l'association [Revivre Rhône-Alpes](#), actrice de l'Économie Sociale et Solidaire, mettra en place une plateforme logistique pour améliorer leur service de livraison aux associations d'aides et aux épiceries sociales ; l'antenne savoyarde du [Secours Catholique - Caritas France](#) développera son

projet d'épicerie solidaire itinérante pour aller vers les personnes isolées et favoriser l'accès à des produits alimentaires de qualité et locaux

Accès aux droits : 34 projets retenus

Les antennes du [Secours Populaire Français](#) de l'Ain et du Rhône mettront en place une permanence mobile pour faciliter notamment l'accès au numérique. La [Confédération Syndicale des Familles](#) des départements de l'Ain, de l'Isère et du Rhône, pourra elle développer son activité d'accompagnement à l'accès et aux recours aux droits du plus grand nombre avec notamment des permanences mobiles. L'association [Entourage](#) développera ses missions de solidarité auprès de 500 personnes isolées et en situation de précarité sur la zone de la Métropole de Lyon et dans le département du Rhône.

Soutien aux familles : 12 projets

Parmi les projets sélectionnés, le développement de nouvelles modalités de soutien aux familles par les [Maisons des Familles](#) des départements de l'Isère, du Rhône, de la Savoie et de la Haute-Savoie ; la création de nouvelles structures de garde d'enfants innovantes et adaptées sur le département par le [CIDFF du Cantal](#) ; ou le développement du dispositif itinérant Bala'Bulles du [Collectifs Enfants Parents Professionnels Auvergne](#) qui permet d'aller vers les parents et les jeunes enfants des territoires puydômois non pourvus de dispositifs de parentalité.

+ PLUS D'INFOS

La belle histoire



"Nos premiers ateliers de cuisine ont permis de beaux moments de convivialité entre les résidents du centre et les habitants des environs. Ils sont enchantés

de faire découvrir leur cuisine et d'apprendre à préparer des plats français. Le plan France Relance nous permet de faire grandir le projet".

Carole Bouteille, directrice de centre.

L'association [Sauvegarde](#) agit pour la protection de l'enfance depuis 70 ans. Elle accompagne également des adultes en difficulté, comme les femmes victimes de violences et les demandeurs d'asile.

Sauvegarde a racheté un ancien hôtel-restaurant à Villars-les-Dombes, dans l'Ain. Elle y héberge actuellement 101 personnes, de 23 nationalités différentes.

Les enfants accueillis sont scolarisés à l'école de Villars. Le jardin de l'hôtel a été transformé en potager. L'association organise plusieurs ateliers de cuisine afin de créer du lien avec les habitants de la ville, de mettre en valeur les talents des personnes accueillies et de leur offrir des opportunités professionnelles.

Sauvegarde prévoit de rénover la cuisine de l'hô-

tel-restaurant, aujourd'hui vétuste, afin de pérenniser ses ateliers en lien avec les écoles, les maisons de retraite et les associations des environs. Le plan France Relance soutient le projet à hauteur de 200 000 euros sur deux ans. Il finance la remise aux normes de la cuisine dans le cadre d'un chantier d'insertion, la rémunération de professeurs et l'achat des matières premières.

Accélérer le développement des tiers-lieux sur tout le territoire



Les tiers lieux, qu'est ce que c'est ?

Les tiers-lieux sont des espaces physiques pour "faire ensemble". Développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire, ils sont les nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives.

Coworking, microfolie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle, maison de services au public... Chaque lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais tous permettent les rencontres informelles, les interactions sociales et favorisent la créativité et les projets collectifs.



Pour pallier l'isolement et dynamiser leur territoire, des citoyens créent depuis des années des tiers-lieux afin de développer le "faire ensemble" et retisser des liens. Avec 130 millions d'euros, dont la moitié provient de France Relance, l'État soutient le développement de ces lieux, acteurs centraux de la vie des territoires qui contribuent au développement économique et à l'activation des ressources locales.

Objectif : développer 360 fabriques de territoire

Déjà bien implantés dans les grandes villes et les métropoles, les tiers-lieux sont aussi des outils d'aménagement des territoires périurbains, ruraux, ou des quartiers de la politique de la ville. C'est pourquoi l'État a décidé de consacrer des moyens supplémentaires pour accompagner leur création partout sur le territoire et propose des services "clés en mains" aux porteurs de projets.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Fabriques de territoire, ouvert jusqu'à fin 2021, accompagne le développement des tiers-lieux dans les territoires, en garantissant leur diversité et consolidant les projets existants. Avec 54 M € du Plan de relance, l'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 €, sur 3 ans, les fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique.

Ces 360 fabriques seront implantées pour moitié en quartier prioritaire de la politique de la ville ou à proximité immédiate, et pour moitié hors des grands centres urbains.

[+ Découvrez les lauréats Fabriques de territoires en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Les Fabriques numériques de territoire

Une attention particulière est accordée aux initiatives liées au numérique dans toutes ses dimensions, les plus remarquables sont ainsi labellisées "Fabriques numériques de territoire". L'objectif d'augmenter le nombre de professionnels et de lieux équipés et accessibles partout sur le territoire pour accompagner les personnes les plus éloignées vers le numérique, et développer de nouvelles pratiques numériques créatives et innovantes.

[+ Découvrez les lauréats Fabriques numériques de territoires en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Toutes les associations porteuses d'un projet de tiers-lieux sont éligibles à cet appel à manifestation d'intérêt.

[+ PLUS D'INFOS](#)

La belle histoire



"Grâce à l'aide Fabriques numériques de territoires, nous avons pu acheter du matériel. Sans cet appel à projet, nous n'aurions pas pu travailler aussi étroitement avec d'autres associations". Pauline Grosset-Grange, responsable régionale chez Positive Planet.

La Fabrique numérique des 3C est un réseau de trois associations de la ville de Vénissieux (69), regroupées pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt Fabriques numériques de territoires. Ensemble, elles proposent du matériel et des formations au numérique.

L'association Positive Planet accompagne les personnes en insertion professionnelle qui souhaitent

monter leur entreprise. Le Centre associatif Boris Vian soutient des projets associatifs et prête du matériel adapté, notamment aux personnes malvoyantes. Enfin, le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) agit pour l'égalité entre hommes et femmes, notamment en soutenant les femmes en recherche d'emploi.

L'aide du plan France

Relance a permis l'achat de matériel informatique et le recrutement d'un médiateur numérique. La Fabrique numérique des 3C anime des formations aux compétences numériques, pour les personnes novices ou pour se perfectionner. Désormais organisées en réseau, les associations mettent leurs ressources en commun et dirigent les demandeurs vers les services les plus adaptés.

Soutenir l'emploi dans les associations

Les associations sont également éligibles aux dispositifs créateurs d'emploi, notamment dans le cadre du plan #1jeune1solution de France Relance. Focus sur des dispositifs toujours ouverts.

Les contrats Parcours Emploi Compétences

Ainsi, le dispositif des [contrats Parcours Emploi Compétences](#) (PEC) est abondé à hauteur de 80 000 contrats supplémentaires grâce à France Relance. Ils permettent à un employeur du secteur non marchand de bénéficier d'une aide financière lorsqu'il recrute un jeune âgé de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé, jusqu'à 30 ans inclus, éloigné de l'emploi.

Le Fonds de coopération jeunesse et éducation populaire (FONJEP)

[Le Fonds de coopération jeunesse et éducation populaire](#) est destiné aux associations d'utilité sociale pour soutenir l'insertion des jeunes dans l'emploi et préserver l'action associative. L'aide apportée à travers le FONJEP, couramment appelée "poste FONJEP", est une aide attribuée à une association pour un projet nécessitant l'intervention d'un salarié pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois. Il ne s'agit pas d'un emploi aidé.

Aide pour le recrutement d'un jeune dans une association sportive

La mesure pour [l'Emploi pour les jeunes dans le sport](#) permettra de

soutenir, d'ici 2022, la création de 2 500 emplois supplémentaires dans le sport pour les jeunes de moins de 25 ans. Portée par l'Agence Nationale du Sport cette aide financière peut couvrir jusqu'à 40% du coût moyen du salaire.

Le dispositif SESAME

[L'accompagnement SESAME](#) représente un montant moyen d'aide de 2 000 € par jeune et par an pour accompagner les jeunes les plus défavorisés vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers du sport ou de l'animation. 3 000 places supplémentaires seront financées d'ici 2022 permettant de doubler le nombre de bénéficiaires en trois ans

Insertion par l'activité économique (IAE) pour les Jeunes

35 000 contrats supplémentaires [Insertion par l'Activité Économique jeunes \(IAE Jeunes\)](#) supplémentaires sont proposés dans le cadre du plan #1jeune1solution. Ces parcours, de 24 mois maximum, facilitent l'accès à l'emploi durable des jeunes (moins de 26 ans ou moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) les plus éloignés du marché du travail grâce à la combinaison de la mise en emploi, d'un accompagnement individualisé et de la formation.

Le Service Civique

Le Plan de relance prévoit la création de 100 000 missions supplémentaires de Service Civique en 2020-2021, s'ajoutant aux 140 000 missions finan-



cées chaque année par l'État.

Engagement volontaire au service de l'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger, le [Service Civique](#) est ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans en cas de situation de handicap. Lorsque le Service civique est réalisé dans un organisme sans but lucratif, la structure bénéficie d'un soutien spécifique de l'État à hauteur de 100 euros.

 **PLUS D'INFOS**



Dans les départements

Les actualités de la relance dans votre département

Dans l'Ain



Dans la Loire



Dans le Puy-de-Dôme



En Allier



En Haute-Loire



Dans le Rhône



En Ardèche



Dans la Drôme



En Savoie



Dans le Cantal



Dans l'Isère



En Haute-Savoie



Vos sous-préfets chargés de la relance

Afin d'accompagner la mise en œuvre du plan France Relance dans les territoires, et de renforcer l'État déconcentré au plus près des élus, des entreprises et des citoyens, le Premier ministre a nommé des sous-préfets en charge de la relance.

- Ain : Philippe BEUZELIN, Secrétaire général
- Allier : Jean-Marc GIRAUD, sous-préfet de Montluçon
- Ardèche : Bernard ROUDIL, sous-préfet de Tournon sur Rhône
- Cantal : Cécilia MOURGUES, sous-préfète à la relance
- Drôme : Marie ARGOUARC'H, Secrétaire générale
- Isère : Samy SISAID, sous-préfet à la relance
- Loire : Loïc ARMAND, sous-préfet de Montbrison
- Haute-Loire : Raphaëlle KOROTCHANSKY, sous-préfète à la relance
- Puy-de-Dôme :
 - Ecologie : Olivier MAUREL, sous-préfet de RIOM
 - Compétitivité : Étienne KALALO, sous-préfet de Thiers
 - Cohésion sociale et territoriale : Pascal BAGDIAN, sous-préfet d'Issoire
- Rhône : Benoît ROCHAS, sous-préfet Rhône-Sud
- Savoie : Juliette PART, secrétaire générale
- Haute-Savoie : Thomas FAUCONNIER, secrétaire général



